



Refus remboursement acompte

Par **adrienwyet**, le **19/07/2015** à **18:37**

Bonjour,

Le 02 Juillet 2015, j'ai signé un bon de commande (envoyé par mail) à un professionnel pour l'achat d'un véhicule. J'ai versé un acompte de 1000 Euros par virement.

Le 09 Juillet 2015, ma banque me refuse le crédit car mon taux d'endettement est trop important.

Le 09 Juillet 2015, je contacte téléphoniquement le professionnel en lui expliquant la situation. Ce dernier m'explique que je n'ai pas respecté le délais des 7 jours de rétractation.

Le 16 Juillet 2015, le garage m'envoie un mail en m'expliquant que l'acompte ne me serait pas remboursé car j'avais dépassé le délais de 7 jours de rétractation.

Demain j'envoie un recommandé au garage en lui expliquant que:

- Je n'ai pas eu connaissance des conditions générales de ventes car le professionnel ne m'a envoyé que le bon de commande et son RIB.

- Que je ne pouvais pas être dans le délais de 7 jours sachant que j'ai eu une réponse verbale de la banque le 09 Juillet 2015.

Suis-je dans mon bon droit ? ou alors le professionnel peut-il garder mes 1000 Euros d'acompte ?

Merci d'avance pour vos réponses.